

DÉVELOPPER LA POLITIQUE DE LECTURE SUR L'ENSEMBLE D'UN TERRITOIRE, UNE VOLONTÉ, DES OBJECTIFS, DES STRATÉGIES

██████████
Agnès Plainchamp
██████████

Le maillage du territoire n'est pas un objectif récent. Il suppose une dissémination de structures mais plus encore un engagement politique et humain, une dynamique relationnelle, l'impulsion et l'accompagnement d'actions ainsi que la conviction du caractère incontournable de l'implication culturelle de tout un chacun, élus et citoyens.

UN RAPPEL HISTORIQUE

Les BDP (bibliothèques départementales de prêt) sont une émanation des bibliothèques centrales de prêt créées par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Celle-ci préconise l'aide de l'État aux communes de moins de 15 000 habitants pour la création de dépôts de livres « ravitaillés » à l'aide d'un bibliobus par des bibliothèques centrales de prêt. La circulaire du 22 février 1968 définit les grandes lignes de la politique de développement de la lecture publique engagée par l'État. Elle prône un mode de fonctionnement plus attractif des points-lecture communaux par l'organisation d'animations confiées à des bibliothécaires de lecture publique, ceci dans l'objectif de toucher un public plus

diversifié en particulier les adultes. Le décret du 29 octobre 1975 marque le transfert des BCP du ministère de l'Éducation nationale au Ministère de la Culture. La circulaire du 17 juillet 1978 redéfinit les missions des BCP en rappelant qu'elles ont pour vocation à desservir l'ensemble de la population des petites communes. Celle-ci encourage le conventionnement BCP/communes pour optimiser le fonctionnement des relais-bibliothèques. La circulaire Gattegno datant du 1^{er} août 1985 réaffirme que les principes qui président au fonctionnement des BCP et de leur réseau sont ceux de tout service public de la lecture (accessibilité des collections, horaires d'ouverture des bibliothèques adaptés aux conditions de vie de la population desservie, égalité des usagers devant le service public, desserte de tous les publics, gratuité du prêt, etc.). Elle préconise la fin de la desserte scolaire au profit de créations de bibliothèques dans les communes, ainsi que la coopération entre bibliothèques. À partir du 1^{er} Janvier 1986, suite aux lois de décentralisation, les BCP relèvent de la compétence des Conseils généraux. Par la loi du 13 juillet 1992, les BCP changent d'appellation en devenant des BDP (bibliothèques départementales de prêt). Dès lors, les BDP, au nombre de 96, mettent en œuvre la politique dé-

partementale en matière de développement de la lecture et des bibliothèques publiques décidée par leur Conseil général. Et de cette politique locale de lecture publique alliée à l'histoire de chaque établissement naît la diversité des BDP.

LA SITUATION DANS LES ARDENNES EN 2004

Depuis 1986, la BDP, placée sous l'autorité du Conseil général des Ardennes, doit assurer la mission de développement de la lecture publique sur le département à travers l'aide apportée aux collectivités locales dans le fonctionnement de leur bibliothèque/médiathèque. Les communes sont essentiellement rurales, 80 % d'entre elles ont moins de 500 habitants. Ces particularités engendrent des disparités dans les territoires et se ressentent dans la façon dont les décideurs locaux et la population appréhendent l'offre et la demande culturelle. Les pratiques culturelles locales axées sur le livre et la lecture s'avèrent très peu développées tout particulièrement lorsqu'on s'éloigne des villes les plus peuplées. Et de fait, l'offre de lecture publique à travers un réseau performant de bibliothèques n'existe que très faiblement, ce que confirme l'enquête réalisée par la BDP sur le fonctionnement des « points-lecture » du

département. Ces points-lectures sont quasiment désertés par les enfants et adolescents en raison du manque d'offre en matière de livres jeunesse, disques, DVD, accès internet. Leur faible fréquentation s'explique par le manque de moyens en fonctionnement : locaux inappropriés (souvent dans la mairie ou l'école), manque de gestionnaires formés à la gestion d'une bibliothèque, heures d'ouverture insuffisantes, manque de budget, etc. Le réseau de la BDP comprend également la desserte des écoles de 179 communes. Ce maintien de la desserte scolaire (alors que Jean Gattegno en préconisait déjà l'abandon en 1985) n'encourage pas les communes à créer de véritables bibliothèques communales. L'état des lieux réalisé en 2004 amène la BDP à s'interroger sur ses propres pratiques de desserte des points-lecture par les bibliobus dont elle mesure les limites de l'efficacité et de la pertinence quant au service rendu à la population. Elle conclut qu'au regard de ses missions, son activité doit impérativement se recentrer sur un accompagnement des communes dans le fonctionnement de leur bibliothèque. Ce changement ne deviendra effectif qu'avec les décisions et les orientations de l'autorité de tutelle qui se concrétiseront en 2005 par l'élaboration d'un plan départemental de développement de la lecture publique

qui introduit la réflexion nécessaire au changement à opérer pour moderniser le réseau ardennais de la lecture publique.

EN 2005, UNE VÉRITABLE PLANIFICATION AVEC DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale lors des orientations budgétaires d'octobre 2005, le Plan de développement se fixe pour objectif de replacer la compétence obligatoire de la lecture publique dans son cadre législatif en affirmant que le Conseil général vient en aide pour le développement de la lecture publique dans les communes *qui créent des bibliothèques*. Concrètement, il s'agit du point de vue de la politique culturelle du Conseil général de permettre à chaque Ardennais d'avoir accès à l'éducation, la culture, l'information. Cet objectif se traduit par la décision d'impulser et d'encourager la création d'un réseau de lecture publique cohérent, visible et reconnu par tous ; d'accompagner les communes ou communautés de communes dans la création d'établissements conformes aux normes nationales et de participer financièrement à leur fonctionnement ; de définir une stratégie de

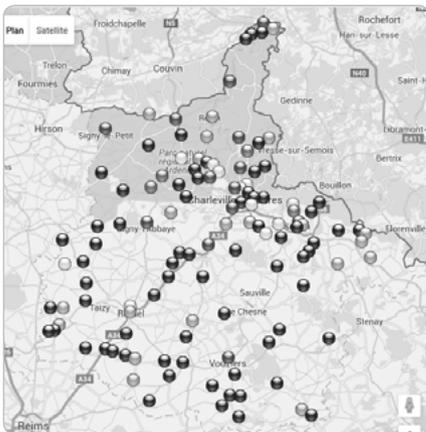
financement impliquant les communes ou EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), le département et l'État ; de contractualiser par des conventions le partenariat engagé par le département avec les collectivités locales ; de soutenir, d'accompagner les initiatives locales dans le domaine de la lecture ; de repenser la lecture publique comme vecteur de développement local et d'attractivité des territoires ; de placer l'intercommunalité au cœur de la réflexion sur le développement de la lecture publique.

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT PORTEUR D'UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU

Il s'agit de participer à l'équilibre des territoires et à la recherche d'une meilleure équité dans l'accès de base à la Culture. L'ob-

jectif majeur de ce plan est donc d'atteindre dans les dix ans à venir un taux acceptable de diffusion de lecture publique sur l'ensemble des territoires particulièrement en zones rurales. Celui-ci pourra être mesuré au travers d'indicateurs tels que le nombre de bibliothèques créées, le nombre d'inscrits ainsi que le taux moyen de prêts par habitant. Inspiré des nombreux plans expérimentés dans d'autres départements dont la configuration est similaire, le réseau de bibliothèques, selon l'importance de la population à desservir, se décline en 3 niveaux : les médiathèques « tête de réseau » ou bibliothèques municipales dans les communes de plus de 1500 habitants ; les bibliothèques-relais dans les communes de moins de 1500 habitants ; les points-lecture dans les communes de moins de 500 habitants. À l'échelle d'une communauté de communes ou d'un canton, les médiathèques « tête de réseau » à vocation intercommunale fonctionnent en synergie avec les bibliothèques-relais et les points-lecture. Elles répondent aux critères d'exigence définis par le Ministère de la Culture à savoir : - un local spécifique d'une surface de 0,07m²/habitant et de 100 m² minimum ; - la gestion confiée à un professionnel de la filière culturelle (cat. A ou B) encadrant une équipe formée par

des organismes nationaux (ABF, CNFPT) et la BDP ; - une ouverture minimale de 12h/semaine, réparties en priorité sur les journées du mercredi et samedi ; - un accès Internet et un logiciel de gestion informatique. Les bibliothèques-relais répondent, quant à elles, à ces critères : - un local à usage spécifique d'une surface de 0,04m²/habitant et de 50m² minimum ; - la gestion confiée à un salarié qualifié (ABF, CNFPT) et un ou plusieurs bénévoles formés par la BDP ; - une amplitude d'ouverture de 8h/semaine réparties en priorité sur le mercredi et le samedi et le soir ; - un budget de fonctionnement (1€/habitant pour les acquisitions de documents tous supports). Enfin, afin de ne pas pénaliser les petites communes, le Conseil départemental apporte son aide aux petites collectivités qui font l'effort de respecter les normes du plan pour la création de points-lecture. Néanmoins, il est vivement préconisé de rechercher dans l'organisation intercommunale la solution de leur pérennisation et d'envisager leur fonctionnement dans l'interférence et la complémentarité avec les bibliothèques de proximité. Pour ces points-lecture, les critères d'exigence se définissent ainsi : - un local d'une surface de 12 m² minimum ; - la gestion confiée à une personne



bénévole ayant suivi des formations (dont la formation de base de 6 jours) organisées par la BDP ; - une ouverture d'au moins 2h par semaine.

Pour les inciter à créer des bibliothèques conformes aux normes nationales, le plan départemental prévoit un dispositif d'aides significatives aux communes et communautés de communes. Elles concernent la construction de bibliothèques/médiathèques, l'équipement mobilier, l'informatique et le multimédia, l'aide aux acquisitions de documents, l'aide à la création d'emploi qualifié, l'aide à l'action culturelle.

LA CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES

L'effort en matière de construction de bibliothèques doit se développer avec un objectif de plus de 5 équipements par an. Deux démarches permettent l'atteinte de cet objectif : accompagner les communes qui ont déjà un projet de création de bibliothèques et inciter les communes (ou communautés de communes) à créer des équipements ambitieux conformes aux attentes du plan départemental sur les territoires « déficitaires en équipements culturels ». Pour impulser cette dynamique de projets, il incombe au directeur de la BDP et aux bibliothécaires « référents de territoire » d'analy-

ser l'offre en lecture publique sur ces territoires, d'en présenter aux élus le diagnostic territorial, de rechercher ensemble les solutions à l'évolution de leur réseau local dans la mise en œuvre du plan de développement de la lecture, et d'assister les communes dans le suivi de leur bibliothèque. Entre 2005 et 2016, le réseau de la BDP (devenue BDA – bibliothèque départementale des Ardennes – puisque n'ayant plus uniquement des missions de prêt de documents) s'est étoffé de 32 nouvelles structures dont certaines, très attractives pour leur territoire, ont contribué à la fermeture de petits dépôts communaux.



La médiathèque de Messincourt, ouverte en 2015 (617 habitants en 2013)

Toutes ces créations rencontrent un vif succès, tant dans la fréquentation que dans la demande documentaire et l'animation. Elles sont à l'image de la volonté des élus (conseillers départementaux, maires, présidents des communautés de communes) de voir se mettre en place sur leur territoire des activités éducatives et culturelles ambitieuses à travers la fréquentation d'équipements attractifs et performants. L'exemple de la commune de Signy-L'Abbaye (1400 habitants, médiathèque de 500 m² intégrée dans une structure à vocation sociale et culturelle) se révèle tout à fait significatif de cette volonté de travailler à une offre culturelle de qualité repensée dans sa dimension sociale et économique en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire. Durant cette décennie, d'autres nombreux projets très singuliers ont été créés : Médiathèque/gymnase, Médiathèque/crèche/Ecole de musique, création de bibliothèques dans des locaux chargés de mémoire collective (anciens lavoirs, écoles, salle de danse d'un ancien hôtel...), des projets de construction en phase de réalisation Médiathèque/Musée, Médiathèque/Centre culturel,

| | 2005 | 2015 | Observations |
|------------------------------|------|------|--|
| Communes desservies | 170 | 107 | Fermeture de dépôts obsolètes |
| Médiathèques niveau 1 | 3 | 8 | |
| Bibliothèques niveaux 2 et 3 | 5 | 12 | |
| Points-lecture | 6 | 39 | Évolution du fonctionnement des dépôts communaux |
| Dépôts communaux | 156 | 48 | Mutualisation des communes. Fermeture de dépôts obsolètes (baisse de leur fréquentation en raison de la création de structures plus attractives sur les territoires) |



Médiathèque/services d'accueil Petite enfance... autant d'exemples intéressants qui montrent l'investissement des décideurs locaux à porter des projets innovants dans le respect du patrimoine existant réhabilité pour la cause noble de la lecture publique.

DE NOUVELLES MISSIONS POUR LA BDA

Le plan de développement de la lecture publique définissant pour la première fois la politique engagée par le département dans ce domaine ainsi que l'évaluation de l'impact sur le public des services apportés aux structures par la BDA vont dès 2005 servir d'outils de communication, de pédagogie et de référence pour introduire le

changement nécessaire qui permettra de développer une offre bien plus performante de services en bibliothèque. En conséquence, la BDA a fait évoluer ses missions. À sa principale activité qui, à l'instar de nombreuses BDP, consistait au prêt de livres acheminés par le bibliobus, s'ajoutent dorénavant de nouvelles actions permettant de mieux accompagner les élus et les gestionnaires de bibliothèques dans le fonctionnement de leur structure pour prendre davantage en compte les besoins et les attentes de la population et des institutions. Les missions prioritaires de la BDA sont dorénavant les suivantes :

► le conseil et l'expertise aux élus : en portant à leur connaissance la politique engagée par le Département et le nouveau partenariat souhaité, en les accompagnant dans leur prise de

décision concernant le projet de création ou de réhabilitation de bibliothèque (montage financier, fonctionnement, moyens humains, matériels et budgétaires) et en leur présentant les nouveaux services de la Bibliothèque départementale (les rendez-vous avec les maires ou présidents de communautés de communes sont multiples et les échanges de point de vue sur la place de la culture quelle que soit la dimension du territoire sont des moments de réflexion essentiels) ;

► l'aide au fonctionnement des structures : prêt de documents, d'expositions et de matériel d'animation, actualisation des collections, agencement des espaces, conseil en gestion ;

► la mise en place de la territorialisation de l'activité de la BDA permettant aux bibliothécaires de concrétiser un meilleur accompagnement des élus et des gestionnaires de bibliothèques d'un même territoire (cf. communautés de communes) ;

► la mise en place d'un plan annuel de formation : depuis 2005, la BDA propose, aux salariés et bénévoles des bibliothèques, un plan de formation qui leur permet d'acquérir d'une part, les compétences nécessaires à la gestion des structures et d'autre part, d'enrichir leurs connaissances éditoriales ;

► le développement de l'action culturelle : promotion de la lecture et des bibliothèques auprès du public en apportant un soutien aux actions culturelles des bibliothèques : rencontres d'auteurs, d'illustrateurs, conférences, soirées conte, expositions, etc.

Deux actions symbolisent l'encouragement à la lecture auprès du jeune public : ♦ L'opération « Lire au collègue » créée depuis 2005 et renouvelée chaque année donne la possibilité aux collégiens de rencontrer des auteurs après avoir lu leurs œuvres. Cette action qui connaît un véritable succès auprès des jeunes fait démentir les détracteurs stigmatisant les adolescents qui soi-disant seraient en manque d'intérêt pour la lecture. Nous pouvons donc infirmer la tendance pour dire que les adolescents lisent encore s'ils ont la chance de rencontrer des enseignants, des professeurs documentalistes et des bibliothécaires engagés au service de la médiation de la « bonne » littérature de jeunesse qui met le jeune public en appétit de lecture. ♦ L'action « Livres et tout-petits », organisée en collaboration avec les bibliothèques et les lieux d'accueil de la petite enfance (PMI, crèches, RAM), qui permet aux bébés (ainsi qu'à leurs parents et aux professionnels des structures) de découvrir là aussi la

bonne littérature qui leur est destinée et qui les fera grandir avec un regard pertinent sur le monde.

La BDA accompagne les projets de l'Inspection académique en apportant sa collaboration aux actions culturelles (projet de production sur l'année avec interventions d'auteurs) qui concourent à la promotion du livre et de la lecture dans les écoles. Elle s'intègre également dans des projets culturels régionaux mis en place par Interbibly, la DRAC, le Salon du livre de Troyes et l'Association Initiales (association de lutte contre l'illettrisme).

► le développement des collections : outre le prêt de livres, la BDA met dorénavant à disposition des structures une collection de CD, un fonds professionnel, des expositions et du matériel d'animation (kamishibai, tapis de lecture, valises-lecture concourant à la promotion du livre jeunesse) ainsi que des ressources numériques.

► la création d'un portail : consultable via Internet, cet outil d'information et de communication présente, depuis juin 2011, l'activité et l'actualité du réseau des bibliothèques. Il donne accès au catalogue référençant les collections de la BDA et des bibliothèques partenaires et offre aux usagers inscrits dans une structure, la possibilité de réserver des documents

directement depuis leur ordinateur personnel. Il donne également accès aux ressources numériques par la consultation en ligne de la presse via LeKiosk et de la vidéo via Médiathèque numérique.

► la mise en place de la navette de réservations : elle permet d'acheminer plus rapidement les documents réservés en assurant une meilleure rotation des collections et en répondant ainsi de façon plus satisfaisante aux attentes des usagers. Les structures sont actuellement desservies toutes les 3 semaines et les plus « demandeuses » tous les 15 jours. La navette de réservations sert également au portage de documents réservés par les enseignants à l'Atelier Canopé.

► l'informatisation en réseau des bibliothèques via le logiciel de la BDA : 43 structures utilisent le logiciel Orphée qui permet de mutualiser le traitement des collections, la gestion des prêts et de créer un catalogue collectif constituant la base documentaire départementale. Un projet est en cours avec la Communauté d'agglomération pour mutualiser les catalogues des Médiathèques de Charleville-Mézières et Sedan
► l'accueil dans les magasins de la BDA : plus efficace que le bi-

bliobus (maintenu dans certains dépôts communaux dont l'activité est peu développée), il favorise le renouvellement fréquent des fonds prêtés aux bibliothèques et aux institutions.

UNE ACTION DE QUALITÉ ?

Tous ces services développés par la BDA devraient, dans un souci d'équité territoriale, atteindre l'ensemble de la population ardennaise ce qui n'est malheureusement pas encore le cas en raison des dysfonctionnements du réseau des bibliothèques causés d'une part par le manque d'investissement de certaines communes qui, bien que desservies par la BDA, ne donnent pas de moyens au fonctionnement de leur structure, et d'autre part par le manque de professionnels de bibliothèques sur les territoires, les plus petites communes ayant majoritairement recours au bénévolat pour gérer leur bibliothèque. Ainsi, « le bénévolat de temps » s'impose au détriment du « bénévolat de compétences », alors que la professionnalisation des gestionnaires de bibliothèques est pourtant impérative pour mener à bien un vrai projet de lecture publique tant à destination de la population que des institutions locales. L'embauche d'agents de la filière culturelle à même d'apporter leurs compétences en gestion, leurs connaissances de l'édition, leur intérêt pour la lecture, la musique, l'animation et les nouvelles technologies de l'information est incontestablement le levier incontournable pour faire évoluer les services des bibliothèques. Mais le

recrutement de professionnels des bibliothèques relevant de la filière culturelle n'est pas toujours compris par les élus qui ne mesurent pas toujours l'intérêt d'avoir recours à des personnes qualifiées pour gérer leur structure et animer leur territoire. Cette situation, générée par la méconnaissance des métiers liés à l'activité des bibliothèques est un phénomène récurrent amplifié aujourd'hui par la baisse des dotations aux collectivités limitant le champ d'action de certains décideurs locaux peu enclins à recruter du personnel particulièrement pour leur bibliothèque ce qui est vraiment regrettable. Pour remédier à cette problématique, l'organisation d'un réseau de bibliothèques pensée à l'échelle des intercommunalités semble la solution la mieux adaptée aux exigences de la lecture publique qui requiert des moyens humains, financiers et matériels auxquels les collectivités ne peuvent se soustraire. Cette solution trouve de plus en plus sa place dans la réflexion des élus qui y voient l'avantage d'une meilleure offre de services rendus à la population : gestion mutualisée et subsidiarité des structures du même territoire (médiathèque intercommunale apportant son aide aux bibliothèques-relais et aux points-lecture locaux, permanence ponctuelle de bibliothèque dans les petites communes qui ne



Café-philos
Un samedi par mois de 10h00 à 12h00
Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ? Quel est le sens de la vie ? Qu'est-ce donc que le bonheur ? Avant de questions qui parcourent notre vie ! Venez découvrir et vous étonner grâce au café-philos de votre bibliothèque Centre Social.

A partir de 10 ans.
Entrée libre.



Café gourmand littéraire
Un samedi par mois de 16h00 à 18h30
Vous êtes lecteurs ou non lecteurs, vous aimez discuter de vos lectures, échanger vos connaissances en littérature ou simplement partager un « goûter lecture », rejoignez-nous à présent notre rendez-vous mensuel du club de lecture.

A partir de 5 ans.
Entrée libre.



Atelier d'Émilie
Un samedi par trimestre de 14h à 16h.
Vous rêvez écrire des nouvelles, des récits, des scénarios, simplement développer votre imagination, acquérir des astuces ou des techniques d'écriture, rejoignez notre atelier qui vous accompagnera dans cette voie. D'autres ateliers ponctuels sont prévus comme les ateliers de Richard Daille-Rosa.

Entrée libre.
A partir de 10 ans.



Fêtez votre anniversaire
À la demande.
C'est votre anniversaire et vous souhaitez inviter vos amis ? La Médiathèque vous propose de fêter ce jour particulier autour de jeux et de la lecture d'histoires.

Groupe de 10 enfants maximum accompagnés d'un adulte.



Portage de livres à domicile
Le mercredi de 9h à 12h.
Nous facilitons la lecture aux personnes à mobilité réduite en proposant un portage de livres à domicile. Un choix de documents vous sera présenté en fonction de vos goûts. Ce service est réservé aux personnes domiciliées à Signy l'Abbaye. Pour en bénéficier, il suffit d'être abonné à la Médiathèque (voir conditions d'inscription).

disposent pas d'équipement, développement de partenariats avec les institutions locales en particulier les écoles, mise en place d'animations partagées...). Quatre communautés de communes (Ardennes Thiérache, Meuse et Semoy, Pays Rethélois et la Communauté d'agglomération Charleville-Mézières/Sedan) ont fait le choix de cette solution, soit de façon partielle (prise de compétence uniquement pour les bibliothèques les plus importantes) ou intégrale selon les communautés mais à terme, toutes les structures d'un même bassin de vie communautaire devraient pouvoir s'intégrer dans les réseaux intercommunaux déjà existants. Un « gros chantier » en perspective pour la BDA qui devra redéfinir son mode d'intervention dans les collectivités et l'aide apportée au fonctionnement des bibliothèques existantes ou à créer sur l'ensemble des territoires intercommunaux pour que la lecture publique et la culture rayonnent partout et pour tous dans le département.

LES NOUVEAUX DÉFIS

Pourquoi construire encore des bibliothèques ?

À l'heure d'Internet et de la montée en puissance du numérique qui rend tout accessible partout et pour tous, les bibliothèques

deviendraient, paraît-il, de plus en plus inutiles puisque la population trouverait tout ce dont elle a besoin sur la toile, et ce gratuitement et sans avoir à se déplacer. Ce discours, auquel s'ajoute celui, tout aussi récurrent, sur la baisse d'intérêt pour le livre et la lecture, trouve un écho auprès de certains décideurs politiques qui reprennent en cœur le même argumentaire (« les gens ont internet chez eux et les jeunes ne prennent plus le temps de lire préférant jouer à la console de jeux ») pour s'interroger sur le bien-fondé de la construction d'une bibliothèque ou sur les coûts de fonctionnement qu'il faudrait revoir certainement à la baisse si la bibliothèque a le mérite d'exister. Inversement, et fort heureusement, des élus qui, par confiance dans ce que peut apporter la Lecture et, plus généralement, la Culture à leurs habitants font le choix « courageux » de créer leur bibliothèque, faisant fi des discours ambiants

pour apporter une « valeur ajoutée » à la vie de leurs concitoyens, conscients que la Culture change la vie des hommes. Les bibliothèques considèrent que, malgré l'avancée des ressources immatérielles, le livre papier a encore un avenir en raison de sa valeur matérielle et patrimoniale visible, du maniement aisé qu'il permet pour la relecture, la réflexion approfondie ou le plaisir immédiatement renouvelé et encore en raison de ce qu'il représente comme vecteur de communication entre les personnes, des rencontres qu'il suscite. Ainsi elles estiment avoir encore un véritable rôle à jouer tant pour ce qui concerne la conservation, la transmission et la médiation des documents : par leur présence physique (accueil, portage, vie sociale), elles sont les garantes de l'accessibilité pour



tous aux savoirs, à l'écrit, rendue possible par la disponibilité de leurs collections papier comme par la mise à disposition des ressources numériques. Et c'est bien dans la médiation des contenus tant dans leur forme matérielle qu'immatérielle que la bibliothèque conservera la légitimité de son rôle auprès de la population tout autant que celui du bibliothécaire passeur et partageur de regards sur les textes pour la lecture plaisir, passeur et partageur de regards sur la documentation informative qu'il lui faut trier, sélectionner parmi la masse exponentielle d'informations offertes « en pâture » par le web et qui, bien qu'à la portée de tous, nécessite un accompagnement pour les usagers non initiés ou rétifs aux nouvelles technologies de l'information. C'est donc bien encore à une mission de service public que répondent les bibliothèques.

Les bibliothèques, principalement en milieu rural, ont un rôle important à jouer non seulement en apportant la Culture, la Lecture aux populations des endroits les plus éloignés des sphères culturelles urbaines mais parce qu'elles représentent souvent le dernier bastion des services publics alors

que tous disparaissent ce qui provoque de l'inquiétude chez les élus. Dans un monde de plus en plus virtuel qui éloigne au lieu de rapprocher, que faut-il construire pour redonner du sens au vivre ensemble dans les campagnes, à la vie en communauté, à l'épanouissement de chacun et surtout pour lutter contre la déculturation, l'illettrisme aujourd'hui renforcé par la non maîtrise des nouvelles technologies de l'information ? Toutes les bibliothèques créées depuis la mise en œuvre du plan lecture dans les Ardennes ont un taux élevé de fréquentation mettant à mal les discours moroses sur le manque d'intérêt de la population qui, au contraire, considère souvent la bibliothèque comme véritable lieu de lien culturel et social donnant un sentiment d'appartenance à la communauté locale. Par ailleurs, forte de l'expérience des actions livres et lecture menées par les bibliothèques en lien avec les écoles et les collèges (rencontres d'auteurs) ou les lieux d'accueil petite enfance, osons affirmer sans complexe l'intérêt des enfants pour la lecture de livres s'ils ont encore la chance de croiser des bibliothécaires militants qui travaillent sans relâche pour leur apporter la Culture de l'écrit (papier ou numérique, l'un ne s'opposant pas à l'autre), qui défendent leurs convictions là où d'autres souhai-

teraient les voir plier, les considérant comme les « has been » de la profession ayant gardé quelques illusions sur leur « ancien métier de bibliothécaire » aujourd'hui dépassé. Oui, entrons en résistance, au service de la lecture-écriture partout et pour tous et engageons nous auprès des élus pour construire des bibliothèques, espaces de Culture, de lecture et de sociabilité ●

(Agnès Plainchamp, conservateur des bibliothèques, ex-directrice de la Bibliothèque départementale des Ardennes, article écrit en collaboration avec Annie Janicot)

NOTES

Relire : Une médiathèque

centre social : http://www.lecture.org/revues_livres/actes_lectures/AL/AL116/AL116_p59.pdf

Photos : ● Diaporama des bibliothèques du réseau départemental : <http://bda.cg08.fr/> ● Carte du réseau ardennais : <http://bda.cd08.fr/index.php/le-reseau/la-carte-du-reseau> ● Médiathèque Centre social de Signy l'Abbaye : <http://mediacentresocial.wix.com/signylabbaye> ● Médiathèque de Messincourt, ancien lavoir : <http://www.messincourt.fr/bibliotheque.php>